

**CINQUIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 9 MARS 2022  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 23 JUIN 2021**

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS**

**de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Cinquième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 21-253 en date du 23 juin 2021, le premier supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-370 en date du 27 août 2021 (le "**Premier Supplément**"), le deuxième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-514 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (le "**Deuxième Supplément**"), le troisième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 22-007 en date du 6 janvier 2022 (le "**Troisième Supplément**") et le quatrième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 22-044 en date du 22 février 2022 (le "**Quatrième Supplément**") qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Cinquième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a approuvé sous le n°22-059 le 9 mars 2022, en sa qualité d'autorité compétente en France pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Cinquième Supplément a pour objet de mettre à jour le chapitre "Informations Générales et Développements Récents" en page 292 et suivantes du Prospectus de Base suite à la publication le 7 mars 2022 par le Garant d'un communiqué de presse intitulé « Point sur la situation financière de Crédit Agricole S.A. en Ukraine et en Russie ».

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième et ce Cinquième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 23(2) du Règlement Prospectus, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit 15 mars 2022 17h00), à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Les investisseurs peuvent exercer leur droit de retirer leurs acceptations en contactant la personne auprès de laquelle ces investisseurs ont accepté d'acheter ou de souscrire des Obligations avant la date limite indiquée ci-dessus.

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITE DU CINQUIEME SUPPLEMENT.....</b>	<b>5</b>

## INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

Le paragraphe intitulé «*Développements récents* » en pages 298 et suivantes du Prospectus de Base est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

### Communiqué de presse de Crédit Agricole S.A. du 7 mars 2022



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 7 mars 2022

### **Point sur la situation financière de Crédit Agricole S.A. en Ukraine et en Russie**

Dans la situation de guerre affectant l'Ukraine et de la crise avec la Russie, le Groupe Crédit Agricole entend être transparent sur ses expositions dans ces deux pays.

Localement, les activités du Groupe en Ukraine et en Russie s'exercent respectivement au travers de deux filiales détenues à 100% : la banque de proximité à l'international Crédit Agricole Ukraine et la filiale de Crédit Agricole CIB, CACIB AO, en Russie. Les activités de Crédit Agricole Ukraine et Crédit Agricole CIB AO ont représenté en 2021 les contributions suivantes :

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupes (en millions d'euros)	Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	Résultat avant impôts (en millions d'euros)
Ukraine	125	2 286	58
Russie	22	168	5

Les expositions totales (on-shore et off-shore) de Crédit Agricole S.A. dans ces deux pays représentent environ 0,6% des engagements commerciaux totaux au 31 décembre 2021.

#### Ukraine :

Les engagements commerciaux<sup>1</sup> pour l'Ukraine s'élèvent à eq. 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, soit environ 0,15% des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. Ils sont portés par Crédit Agricole Ukraine en quasi-totalité et financés localement ; Crédit Agricole Ukraine est prêteur net de trésorerie à court terme au 31 décembre 2021 auprès de Crédit Agricole S.A. Les fonds propres de Crédit Agricole Ukraine s'élèvent à eq. 226 millions d'euros au 31 décembre 2021<sup>2</sup>.

#### Russie :

Les engagements commerciaux<sup>3</sup> pour la Russie représentent, au 31 décembre 2021, environ 0,45% des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A.<sup>4</sup>.

Les expositions portées par la filiale CACIB AO atteignent eq. 540 millions d'euros; l'ensemble du portefeuille de crédit est refinancé localement ; les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ eq. 150 millions d'euros dont 80 millions d'euros en capital et 70 millions d'euros en dette subordonnée. L'essentiel de l'actif se compose de prêts à des entreprises locales, très majoritairement en roubles, dont 1/3 couvert par des garanties des multinationales parentes<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Bilan et hors-bilan, hors expositions sur la dette souveraine au bilan de CA Ukraine, à hauteur de 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2021

<sup>2</sup> Dont 201 millions d'euros de capital et 25 millions d'euros de dette subordonnée, proforma de la distribution de dividende d'un montant de 16 millions d'euros payé le 23 février 2022

<sup>3</sup> Bilan et hors-bilan, pas d'exposition sur la dette souveraine russe au 31 décembre 2021

<sup>4</sup> Hors expositions russes de Indosuez Wealth Management qui représentent actuellement environ 250 millions d'euros

<sup>5</sup> Couvrant le risque politique Russie

et d'une exposition sur le souverain correspondant aux excédents de liquidité de la filiale placés à court terme auprès de la Banque Centrale de Russie dans le cadre de ses obligations réglementaires en terme de liquidité et de ratios.

Les expositions portées par les autres entités de CACIB, dites offshore, se décomposent entre une part inscrite au bilan et une part hors bilan.

- La part offshore inscrite au bilan est de eq. 2,9 milliards d'euros<sup>6</sup> au 31 décembre 2021. Ce portefeuille est réparti sur une quinzaine de grandes entreprises russes, notamment productrices et exportatrices de matières premières, leaders sur leur marché dans des secteurs économiques clés pour leur pays. La répartition sectorielle est la suivante : 52% industrie lourde (minier, sidérurgie, engrais), 36% énergie (gaz et pétrole), 6% autres transports, 4% maritime et 2% aéronautique. Sa qualité est éprouvée : 96% du portefeuille est noté *investment grade* dans l'échelle de notation interne à fin décembre 2021. Il s'agit principalement de financement corporate pour 62%, de négoce transactionnel pour 25% et de financement d'actifs (aéronautique, projet, maritime) pour le solde. Le portefeuille est libellé à 56% en USD, 38% en EUR, et 6% en CHF.
- La part offshore inscrite en hors-bilan est d'environ eq. 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021. Elle correspond principalement à l'activité de trade finance à court terme (notamment crédits documentaires et garanties financières) et, dans une moindre mesure, aux facilités de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de variation lié aux opérations de dérivés est limité et s'élève à 60 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Enfin, il n'y a plus de nouveau financement consenti à des contreparties russes depuis le début du conflit.

Au global, ces expositions, d'un montant total limité et d'une excellente qualité, font l'objet d'un suivi rapproché.

L'évaluation de la situation n'a aucun impact sur la proposition de dividende au titre de l'année 2021 qui sera soumise à l'Assemblée Générale du 24 mai 2022. Il est par ailleurs rappelé que le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole et celui de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 17,5% et 11,9% respectivement au 31 décembre 2021 (soit respectivement 102,7 milliards d'euros et 44,9 milliards d'euros).

#### CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

---

Charlotte de Chavagnac  
Oliver Tassain

+ 33 1 57 72 11 17  
+ 33 1 43 23 25 41

[charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr](mailto:charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr)  
[oliver.tassain@credit-agricole-sa.fr](mailto:oliver.tassain@credit-agricole-sa.fr)

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)



Crédit\_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole\_sa

---

<sup>6</sup> Partie utilisée des facilités de crédit, nette des garanties Agences de Crédit Export, hors risque de variation

## **RESPONSABILITE DU CINQUIEME SUPPLEMENT**

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Amundi Finance Emissions**

91-93 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE  
en sa qualité de Directeur Général

le 9 mars 2022

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Agricole S.A.**

12, place des Etats-Unis  
92127 Montrouge  
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT  
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 9 mars 2022



Le supplément au prospectus a été approuvé le 9 mars 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurants dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : n°22-059.